



Validité d'une procuration générale à la poste

Par **bicozshi**, le **12/11/2008** à **09:48**

Bonjour,

Mon compagnon étant marin, nous avons fait établir une procuration générale afin que je puisse agir en son nom durant son absence pour des paiements divers et pour retirer des colis postaux et autres courriers envoyés en recommandé. Il est donc bien stipulé dans l'acte notarié que je suis habilitée à retirer les courriers et colis pour lui. Or, la Poste refuse de me laisser retirer les courriers en recommandé, disant que mon compagnon aurait dû remplir [s]leur[/s] formulaire de procuration, et que l'acte notarié n'a aucune valeur chez eux.

Qu'en est-il?

Je vous remercie d'avance de m'éclairer sur la question.